

## Vaccination contre le Covid-19

## Le docteur Philippe Saegesser risque une sanction de ses pairs

**Après avoir fustigé les vaccins contre le Covid, Philippe Saegesser, qui est membre du comité de la Société vaudoise de médecine, passera devant sa commission de déontologie.**

Jérôme Cachin

«Il ne faut surtout pas faire le vaccin chez les enfants. Ils prennent plus de risques à être vaccinés que d'attraper la maladie elle-même. Donc on est dans une folie totale en ce qui concerne la vaccination des jeunes...» Ces propos du Dr Philippe Saegesser sont extraits d'une vidéo récente dans laquelle il s'exprime plusieurs minutes, parmi d'autres intervenants. Il conteste notamment les connaissances scientifiques sur l'hydroxychloroquine et la toxicité des vaccins, tout en attaquant les méthodes des chercheurs et les publications médicales.

Il devra s'expliquer devant la commission de déontologie de la Société vaudoise de médecine, non pas directement pour le contenu de ses propos, mais pour avoir évoqué son appartenance au comité de la Société vaudoise de médecine (SVM). C'est ce qu'indique le président de la SVM, le Dr Philippe Eggimann, à la suite d'un article de *Blick.ch* sur cette vidéo. Il risque d'être exclu de la SVM, ou seulement de son comité.

Le Dr Philippe Saegesser, anesthésiste aujourd'hui à la retraite,



PATRICK MARTIN

est bel et bien membre du comité de la SVM. Son mandat de quatre ans doit s'achever en mars prochain. Il y représentait le Groupement des médecins d'hôpitaux,

dont il a été aussi président jusqu'au printemps dernier. Il a été un des animateurs des opposants à la loi Covid, acceptée par les citoyens suisses à 60,2% en

juin dernier (70,1% dans le canton de Vaud). Il est un partisan d'un moratoire sur la vaccination. Dans la vidéo publiée le 11 août, il explique qu'il a un «lien» avec

la SVM. Cela ne l'empêche pas de la critiquer pour ses positions, qu'il juge trop proches de celles des autorités sanitaires.

la SVM. Cela ne l'empêche pas de la critiquer pour ses positions, qu'il juge trop proches de celles des autorités sanitaires.

#### «Ligne rouge»

«Il a franchi la ligne rouge», estime Philippe Eggimann, président de la SVM. «Ses propos ne sont pas plus radicaux qu'auparavant, et nous respectons sa liberté d'opinion, même si son opinion est minoritaire. Le comité lui a dit qu'il ne fallait pas qu'il fasse état de son appartenance au comité de la SVM quand il s'exprime. Le comité lui a toujours proposé de prendre le temps de discuter de sa position et il a toujours refusé. Malheureusement, il évolue de plus en plus vers la marginalité.»

Philippe Saegesser réagit à son tour à l'annonce de la saisie de la commission de déontologie de la SVM. Il s'explique: «Dans cette vidéo, je devais me présenter parmi plusieurs personnes et faire état de la SVM permettant de donner une certaine pertinence à ce que j'allais dire.» Selon lui, la SVM a tort de parler d'une «ligne rouge» qui aurait été dépassée: «Je ne me suis nullement prévalu du soutien de la SVM.»

Il fait une sorte de mea culpa: «C'est probablement une erreur d'avoir parlé de la SVM, car cela a créé une ambiguïté. Et cette ambiguïté, je compte bien la lever devant la commission de déontologie.» Philippe Saegesser ne compte donc pas se défilier.

Il ne compte pas non plus démissionner du comité de la SVM et rejette les reproches de son président Philippe Eggimann: «Cela fait des mois que j'essaie de lancer un débat au sein de la SVM, car la pensée scientifique est plurielle, avance-t-il. J'ai déjà exprimé ma frustration que ce débat n'ait pas été entamé.»

## Projet pilote au Flon, à Lausanne

### Vaud vaccine les jeunes noctambules

Le Canton de Vaud veut encourager les jeunes de 18 à 30 ans, et notamment ceux qui fréquentent le monde de la nuit, à se faire vacciner. Le Canton met ainsi en place un centre de vaccination et de tests dans le quartier du Flon, à Lausanne, sans rendez-vous. Ce projet pilote sera effectif du jeudi 2 au samedi 4 septembre de 16 h à 23 h. Les personnes pourront se faire vacciner et tester en même temps et ainsi obtenir leur certificat Covid avec le QR code pour accéder aux clubs, qui soutiennent cette démarche, a indiqué mercredi le

Conseil d'État vaudois. L'initiative est soutenue par des clubs membres de l'association La Belle Nuit, dont le D! Club, le MAD, le Folklor, le Hype, le Millésime, le Chic ou encore l'After Club. Toutes les personnes présentes, éligibles d'un point de vue médical, nées en 2005 ou avant, résidentes vaudoises ou hors canton, pourront se faire vacciner puis tester gratuitement afin d'obtenir le certificat Covid avec le QR code sur leur téléphone portable leur permettant d'accéder aux clubs et autres manifestations, précise le Canton.

Du personnel spécialement formé ira au contact de la population de ce quartier pour l'informer de la présence de ce centre de vaccination/tests et répondre aux questions en relation avec la vaccination, soulignent encore les autorités vaudoises.

Les jeunes de 18 à 30 ans sont actuellement les personnes les moins vaccinées dans le canton, celles aussi les plus nombreuses à être infectées, rappelle encore le Canton. Ce projet pilote fera l'objet d'une analyse et d'un bilan, avant une éventuelle reconduction dans des modalités à définir. **ATS**

## Prilly rêve de transformer son cœur de ville en petit Central Park

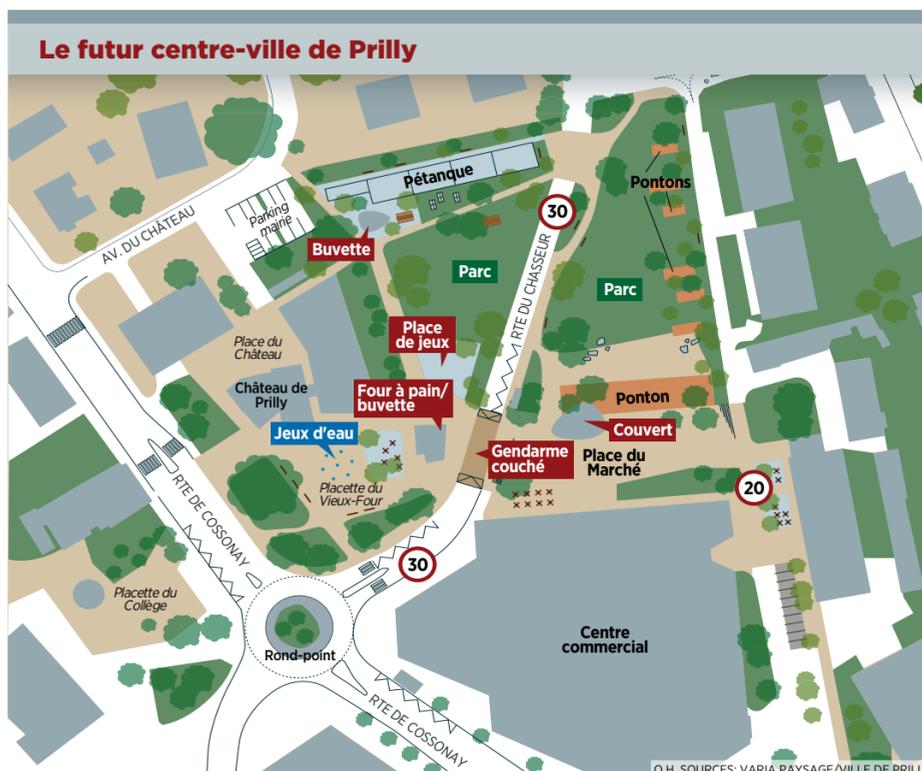
### Urbanisme

**Tristounet, le cœur de la commune doit changer de visage dès 2024. Le projet lauréat vient d'être dévoilé.**

Un centre-ville qui change de visage, cela n'arrive pas à chaque pleine lune. C'est pourtant ce qui se prépare à Prilly d'ici deux à trois ans. Le besoin était là depuis longtemps, mais l'affaire était délicate. Comment transformer un espace vide et tristounet, celui qui s'ouvre entre l'Administration communale et le centre commercial, en un lieu attractif?

En 2010, le Conseil communal avait adopté un préavis pour lancer un concours d'idées. Un sondage et une journée d'ateliers ont notamment été organisés, aboutissant à un concours d'aménagement, dont le projet lauréat a été présenté mercredi soir. Conçu par le bureau Varia Paysage, il fera l'objet d'une exposition publique jusqu'au 3 septembre.

Cheffe du Service de l'urbanisme et des constructions, Amina Ould Henia rappelle l'enjeu: «Il fallait créer un espace public riche, mais aussi unifié et cohérent. Lors de la démarche participative, les habitants ont en plus souligné qu'ils voulaient qu'il soit beau et vert. L'analogie avec Central Park est sou-



vent revenue!» Un des gros défis a été de réinventer une sorte de no man's land composé de deux prés et d'une place morcelés par deux routes, dont celle du Chasseur.

«La problématique était délicate, car c'est un axe de liaison nord-sud important et structurant», commente Amina Ould Henia. Le projet ne prévoit pas de la supprimer mais d'y abais-

ser la vitesse de 50 à 30 km/h, ce qui implique que les piétons peuvent traverser où ils veulent, sans passages pour piétons, mais sans avoir la priorité. Alors qu'aujourd'hui, la route du Chas-

seur crée une coupure entre la place du Marché et l'Administration communale, un large gendarme couché y sera aménagé pour créer une continuité entre les deux zones, qui auront des revêtements les plus «perméables» possible.

Une autre rue, plus petite, sera quant à elle supprimée: celle qui impose une autre coupure entre la place du Marché et l'espace vert voisin. À la place, le projet prévoit une sorte de ponton en bois et un couvert. Les deux espaces verts actuels seront nivelés et enrichis d'arbres et de cheminements pour un effet parc urbain.

#### Buvettes et places de jeux

Finalement, sur l'espace qui entoure l'Administration communale, plusieurs changements sont aussi en vue. L'actuelle place de jeux sera déplacée et un jeu d'eau sera aménagé devant le four à pain, qui pourrait accueillir une buvette. La piste de pétanque sera maintenue et sa buvette associative pourrait s'ouvrir à un public plus large. La mise en chantier est espérée pour 2024, notamment après mise à l'enquête. D'ici là, le projet pourrait évoluer.

#### Chloé Din

Exposition à la Grande Salle du 26 août au 3 septembre de 8 h à 16 h 30

## Pour ses 40 ans, le Passeport-Vacances se veut «inclusif»

### Morges

**Le comité propose une innovation à souligner pour son édition anniversaire avec certains loisirs accessibles aux jeunes en situation de handicap ainsi qu'à des personnes âgées.**

En quarante ans, plus de 20'000 enfants ont participé au Passeport-Vacances de Morges, qui compte 6000 activités au compteur. Un bilan impressionnant qui va prendre encore de l'ampleur puisque afin de marquer l'ouverture de cette édition anniversaire, le comité a prévu une journée d'activités gratuite et ouverte à tous le 16 octobre avec de nombreuses animations entre le Théâtre de Beausobre et le Collège de Chanel, situé à deux pas.

Lors des vacances d'automne, une cinquantaine d'activités inédites sont au programme sur un total de 320 et la bonne nouvelle vient du fait que contrairement à l'année dernière, aucun organisateur n'a pour l'heure annulé sa «prestation» en raison de la situation sanitaire. Cet automne, pour la première fois, des sorties sur deux jours au bord du lac de Bière ou une visite dans le canton du Jura sont prévues.

#### Voir plus large

Mais la grande nouveauté de cette édition est celle contenue dans treize activités du «Pass inclusif», gratuit et disponible à la demande. On parle ici de sorties pour cinq participants, concoctées pour les enfants en situation de handicap léger ainsi que pour des personnes âgées. «L'idée de pouvoir offrir des loisirs pour des gens un peu isolés et à des aînés pour les faire interagir avec la jeunesse est très réjouissante», se félicite Judith Frischknecht, coordinatrice de cette institution régionale.

Le comité d'organisation se lance désormais à la recherche des quelque 250 accompagnants et chauffeurs pour mettre en place ces journées de loisirs qui auront lieu entre le 16 et le 31 octobre.

**Thibaut Clémence**

## Grand Conseil

### Le projet pilote sur les devoirs scolaires heurte le PLR

Quelques classes primaires du Canton vont expérimenter cette année l'abandon des devoirs à domicile au profit de leur intégration dans les heures de cours, révélait lundi «24 heures». Cela «équivalait à une modification légale importante mais sans même consulter l'organe législatif», a réagi mardi la députée PLR Florence Gross dans une interpellation. Elle questionne notamment le Conseil d'État sur les coûts d'une telle réforme. «Augmenter la grille horaire des élèves implique forcément davantage de travail pour les enseignants, relève-t-elle. L'impact financier devrait être important avec un besoin certain d'engagement de nouveaux effectifs.» **VMA**